

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU

De nouvelles sorties de symptômes sont observées et les prochaines pluies devraient être contaminantes.

BLACK-ROT

La période de risque se poursuit. Soyez vigilants à la sensibilité des grappes.

VERS DE GRAPPE

Premiers glomérules observés. Procédez à vos contrôles de fin de G1 et renouvelez les capsules de vos pièges.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

Prévisions du 8 au 13 juin 2016

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13
Températures	15 28	15 29	15 30	17 24	16 24	15 23
Tendances						

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Gamay	20 - 24
Duras	20 - 21
Syrah	19 - 20
Fer S	18 - 20
Loin de l'œil	19 - 22
Mauzac	18 - 20
Merlot	20 - 23

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

19 : tout début de floraison
 20 : 1-10 % de floraison
 21 : 10-25 % de floraison
 22 : 25-50 % de floraison
 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
 24 : 50-80 % de floraison
 25 : Fin de floraison



Stade 23:Floraison
50 % chute capuchons

Pour les cépages précoces qui montraient déjà des signes de début de floraison la semaine dernière, la floraison s'est déroulée assez rapidement est touché à son terme dans les situations les plus précoces.

Pour les autres cépages, la floraison est déjà bien engagée. Et seules les situations les plus tardives, notamment celles du plateau, montre un léger en retard. Mais les conditions estivales de la semaine devraient permettre une floraison rapide.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

De nouvelles taches apparaissent sur quelques TNT du réseau de surveillance. Sur ces parcelles, les fréquences d'attaques deviennent significatives (Ex : 11 % de ceps atteints sur le TNT de Senouillac, 4 % pour le TNT de Peyroles). Et des symptômes sur grappes apparaissent. Pour l'instant, ce sont les loin de l'œil qui sont le plus touchés.

Sur les parcelles de référence, la situation reste saine.

Au vignoble, des sorties de symptômes sont visibles sur grappes et vrilles sur gamay et merlot, sur quelques parcelles réputées très sensibles (notamment sur les secteurs de Cunac et Lisle). A l'exception de ces situations ponctuelles, la majorité des parcelles restent saines.

• Données de la modélisation

- ✗ **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Cunac, Lisle, Puycelsi, Rabastens ; et de stations météo fixes : Cadalen, Castanet, Senouillac.

Situation de J-7 à J :

La pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse suite aux pluies de la semaine dernière. Elle reste faible sur les secteurs de Castanet et Sénouillac et devient moyenne sur le secteur de Cadalen puis forte sur Cunac.

A l'exception des secteurs de Cadalen, Rabastens et Sénouillac sur lesquels le modèle ne détecte pas de contaminations de masse, l'épisode pluvieux qui s'est déroulé du 28 mai au 1er juin a été à l'origine de contaminations de masse sur l'ensemble des autres postes (Castanet, Cunac, Lisle et Puycelsi).

Rq : Des précipitations bien plus importantes ont pu être enregistrées entre le 28 mai et le 1er juin et les données météo disponibles pour la modélisation ne permettent pas de refléter toutes l'hétérogénéité des situations. Sur les secteurs les plus arrosés, il est plus que probable que des contaminations de masse aient eu lieu lors de ces pluies (cela peut inclure le secteur de Sénouillac qui ne montre pas de contaminations d'après le modèle).

Simulation de J à J+8 : La pression devrait continuer d'augmenter et atteindre des niveaux disparates sur la zone. Elle sera :

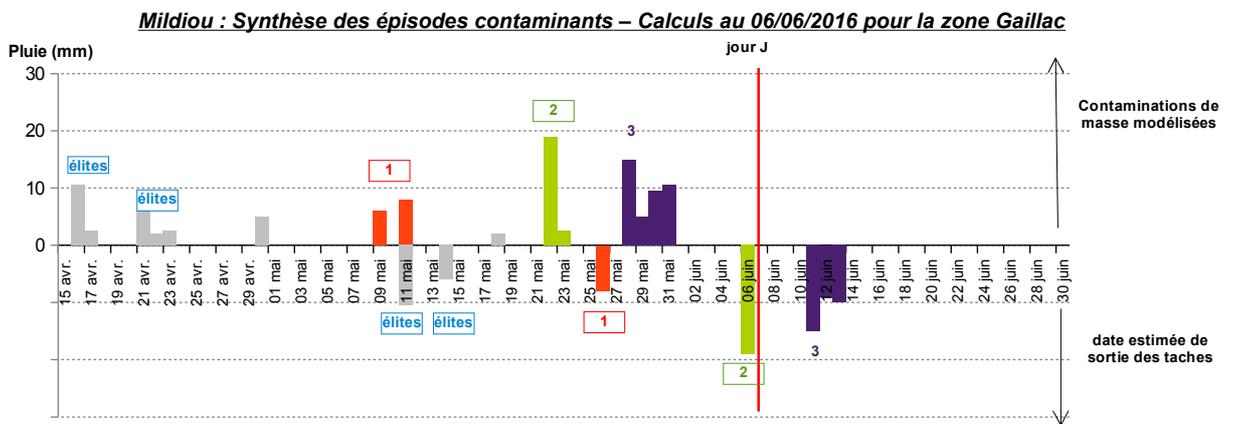
- faible sur les secteurs de Castanet, Lisle et Sénouillac
- moyenne sur les secteurs de Puycelsi et Rabastens,
- forte sur Cadalen et Cunac.

Sur la majorité des secteurs, des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de 4 mm. A Senouillac, il faudrait une pluie de 10 mm (en une fois) pour déclencher des contaminations de masse, qui pourraient ensuite se renouveler à chaque pluie de 4 mm.

Les contaminations pourraient être fortes, notamment sur le secteur de Puycelsi.

Les taches issues des contaminations des 30-31 mai devraient être visibles autour du 13 juin.

- x **Milvit** (station météo de Senouillac) : Le modèle indique que seule la pluie du 30 aurait été contaminante.



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :
Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

Évaluation du risque : Les épisodes pluvieux réguliers favorisent une augmentation constante de la pression qui devient forte sur plusieurs secteurs. Le seuil de déclenchement de nouvelles contaminations de masse devient faible sur la majorité des secteurs (de l'ordre de 4 mm).

Une nouvelle période de risque est à prévoir lors des prochains épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine. Des contaminations sont prévues lors de chaque épisode pluvieux. Surveillez l'évolution des prévisions météo.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• **Situation au vignoble :** On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour. En 2015, les tout premiers symptômes ont été observés mi-juin.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

De plus les conditions chaudes et humides de cette semaine sont favorables à l'activité du champignon et incitent à une grande vigilance.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

De nouvelles taches apparaissent toujours mais, comme la semaine dernière, l'évolution reste lente. Sur le réseau de surveillance, les fréquences d'attaques n'évoluent pas ou peu et n'excèdent pas 25 % de ceps atteints ou 1% de feuilles sur les TNT.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.



Biologie et description des symptômes

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent. Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermeture.



Black-rot sur inflorescence – lésion sur la raffle
Photo CA 81

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces). Et à la faveur de conditions chaudes, la floraison pourrait se dérouler rapidement. Surveillez l'évolution de la phénologie.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

On enregistre les toutes premières captures d'*Eulia* depuis le 31 mai avec un léger accroissement des effectifs piégés depuis le 6 juin.

Les premiers glomérules sont observés sur Castanet, Cadalen et Lisle. Les fréquences d'attaques sont encore faibles (2 glomérules pour 100 grappes jusqu'à 12% sur le comptage le plus élevé cette semaine).

• Données de la modélisation

D'après le modèle, le développement des larves touche à son terme. Le stade de nymphose devrait s'enclencher cette semaine. On ne note donc pas de signe de début de deuxième vol pour l'instant mais cela pourrait être le cas la semaine prochaine.



Eudémis : glomérule et chenille sur inflorescence
Photo CA 32

Données au 6 juin Zone Gaillac	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% Nymphe
Castanet	100 %	100%	97,8 %	90,1 %	47,1%	16,3%	0,20 %	-
Lisle	100 %	100%	93,3%	69,2%	23,2%	2,4%	-	-
Cadalen	100 %	100 %	100 %	100 %	76,4%	46,3%	4,5%	0,01 %

Évaluation du risque : Procédez à vos contrôles de fin de G1 pour évaluer l'impact de la première génération et anticiper la gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion précoce de la deuxième génération.

Seuil de nuisibilité : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

Par ailleurs, le début du deuxième vol semble imminent (d'ici une dizaine de jours) :

- le développement des chenilles de G1 se termine,
- les premières captures d'*Eulia* sont enregistrées sur le réseau de surveillance
- les conditions estivales de la semaine pourraient favoriser un enchaînement rapide des générations.

Pensez donc à renouveler les capsules de vos pièges pour suivre le début du vol de G2.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure pouvant apparaître en cas de forte infestation.

• Situation au vignoble

Les effectifs observés restent faibles : 0 à 8 larves pour 100 feuilles sur la majorité des parcelles du réseau, 15 à 20 voire 48 larves pour 100 feuilles pour les effectifs les plus abondants.



Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. Rappel : la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

Éléments de biologie

Le seul habitat de cette cicadelle (*Scaphoideus titanus*) étant la vigne, le développement de la maladie peut être très rapide.

Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de *Scaphoideus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.



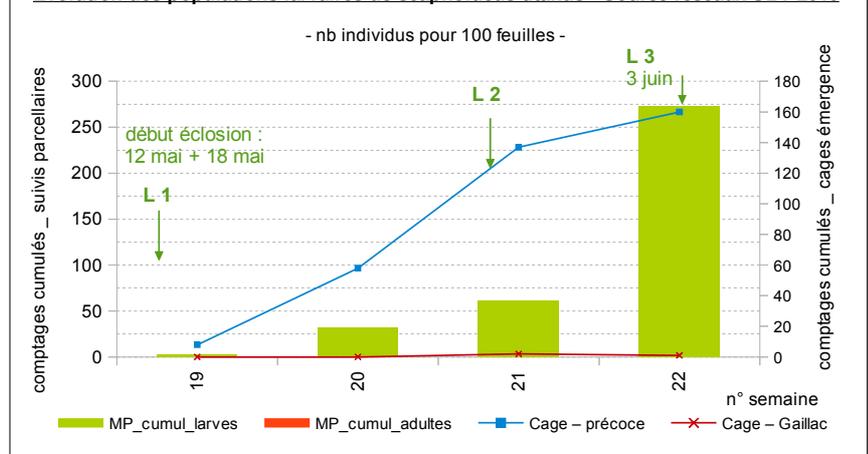
Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des ceps de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.

Évaluation du risque : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.

Evolution des populations larvaires de scaphoideus titanus - Source réseaux SBT 2015



AUTRES OBSERVATIONS

• Méligèthes

Comme souvent en période de floraison, des méligèthes sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Méligèthes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81

• Lécánines

Ces cochenilles sont univoltines, c'est-à-dire qu'elles ne présentent qu'une génération par an. L'hivernation a lieu sous forme larvaire de septembre à avril sur les troncs et les rameaux.

Au printemps, les femelles gonflent et commencent à pondre de mai à juillet. Les œufs éclosent à partir de juin et jusqu'en juillet et donnent des larves de premier stade qui gagnent les feuilles en face inférieure, le long des nervures.

Des cochenilles lécanines sont observées en divers secteurs. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les parcelles concernées. Les individus observés sont fixés sous leur bouclier, mais on n'observe pas d'essaimage à ce jour.

Évaluation du risque : Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement.

Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance.

La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 14 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les **vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « **agriculture biologique** »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.